



Activités de l'Etablissement en 2005

Chapitre 2

II-1 - LES REUNIONS STATUTAIRES

Les règles de fonctionnement de l'Etablissement, conformes à celles des syndicats mixtes, sont précisées par son arrêté constitutif du 22 novembre 1983 et par son statut et son règlement intérieur, dont les dernières modifications datent du 16 mars 1990 et du 29 juin 2000.

A - Les règles statutaires

L'Etablissement Public Loire est administré par un Comité Syndical qui constitue l'assemblée délibérante. Celle-ci est composée de 73 élus délégués par les collectivités membres, à raison de deux membres par Région, deux par Département, un par ville ou agglomération de plus de 30.000 habitants et un par SICALA (deux en Haute-Loire, qui ne comporte pas de ville de plus de 30.000 habitants).

Le Comité Syndical se réunit normalement trois fois par an, élit le bureau et délibère sur toutes les affaires se rapportant aux objectifs et à l'administration de l'Etablissement.

Le Président est élu pour trois ans. Jean GERMAIN a été élu Président de l'Etablissement le 24 juin 2005, succédant ainsi à Eric DOLIGE, Président de l'Etablissement depuis le 20 septembre 1995.

Le bureau, composé de 40 membres, est également élu pour trois ans au sein du Comité Syndical. Son Président, les sept Vice-Présidents, le Secrétaire et le Secrétaire-Adjoint forment le comité directeur.

Les commissions suivantes étudient les dossiers et préparent les avis et décisions :

- la commission des finances et de la planification (23 membres),
- la commission de l'aménagement et de l'environnement (25 membres),
- la commission de l'information et de la communication (12 membres),
- la commission prospective (20 membres),
- la commission tourisme et culture (20 membres),
- la commission d'appel d'offres (le Président et 5 membres).

B- Les réunions tenues en 2005

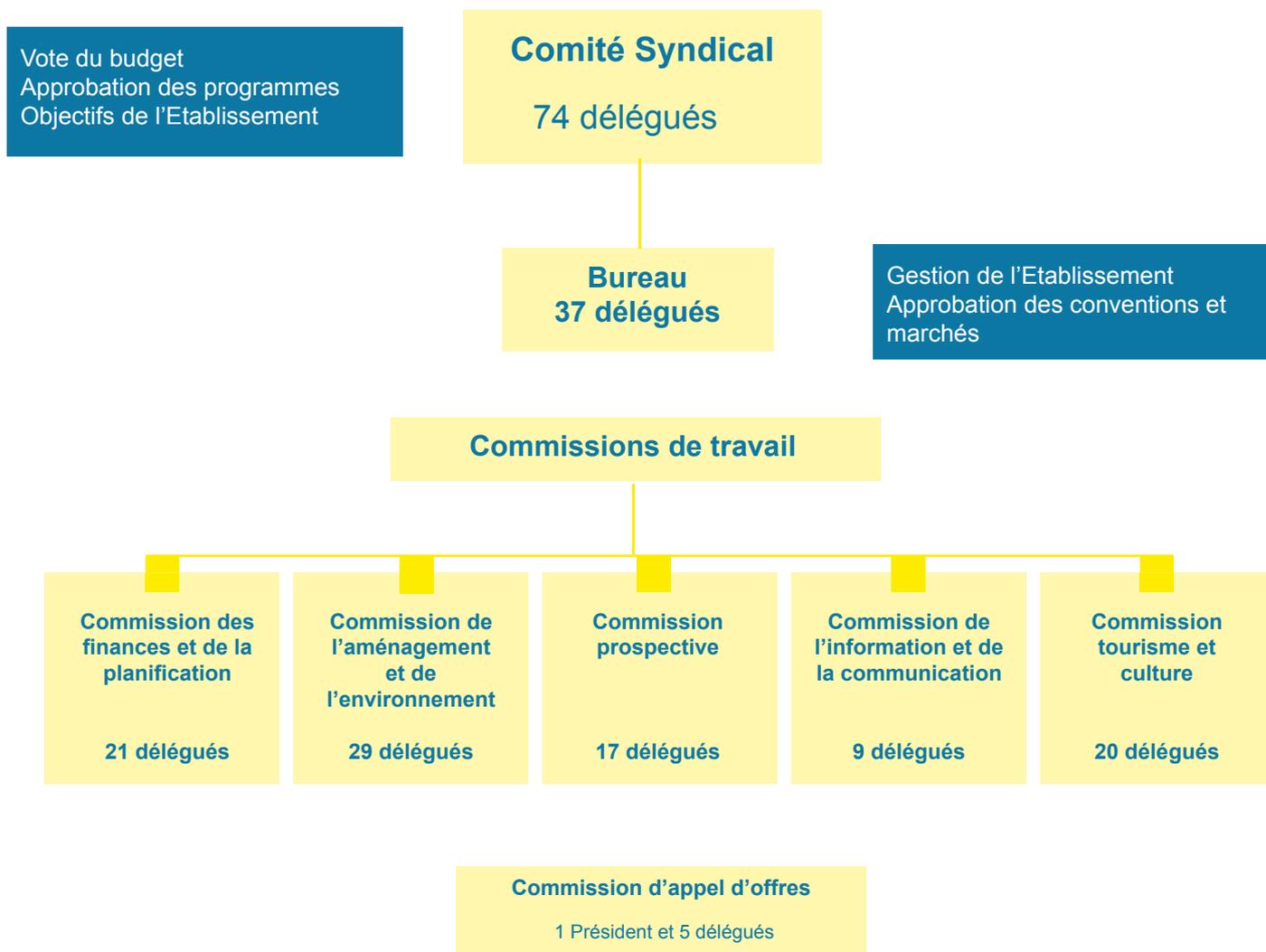
Le nombre cumulé des réunions du Comité Syndical, du bureau, du comité directeur et des commissions a été de 21 en 2005.

Le détail de ces réunions est le suivant :

- 3 réunions du Comité Syndical les 24 mars, 24 juin et 24 novembre 2005,
- 3 réunions du bureau les 24 mars, 24 juin et 24 novembre 2005,
- 4 commissions aménagement et environnement, les 13 janvier, 13 mai, 12 octobre et 9 novembre 2005,
- 3 commissions finances et planification, les 18 février, 24 mai et 9 novembre 2005,
- 3 commissions tourisme et culture, les 13 janvier, 24 mai et 27 octobre 2005,
- 1 commission information et communication le 13 janvier 2005,
- 4 commissions d'appel d'offres, les 13 janvier, 20 mai, 28 juillet et 9 novembre 2005

On notera que le nombre de ces réunions a été en nette augmentation par rapport à l'année précédente (12 en 2004).

A ces réunions statutaires, il convient de rajouter une réunion spécifique organisée le 8 septembre 2005, entre l'Etablissement et ses Régions membres qui a permis de faire un point sur la mise en œuvre du plan Loire sur la période 2000-2006.



II-2 – LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2005

Les dépenses de l'Etablissement sont réparties suivant trois grands postes :

- les dépenses de fonctionnement, à hauteur de 0,15 € par habitant pour 2005 (personnel, charges générales et communication),
- les dépenses d'exploitation de Villerest, de Naussac et de gestion du réseau CRISTAL,
- les dépenses d'investissement et les subventions d'opérations, à l'échelle du bassin de la Loire.

Les recettes de l'Etablissement proviennent :

- de contributions des collectivités membres (0,15 € par habitant, pour le fonctionnement ; recettes spécifiques par opérations, selon des clés de financement qui tiennent compte d'un critère de solidarité et de critères techniques)
- de subventions de l'Etat, de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et de l'Europe,
- de la vente de l'énergie hydroélectrique produite à Naussac par turbinage des lâchers d'eau effectués pour le soutien d'étiage de l'Allier (309.848 € en 2005).

Le compte administratif pour 2005 s'élève en recettes nettes à 6,368 M€ et à 8,851 M€ en dépenses. Les recettes sont en augmentation de 1.86 % par rapport à 2004, tandis que les dépenses sont en augmentation de 6.15 % par rapport à l'année précédente.

L'augmentation des recettes s'explique par le financement par l'Agence de l'eau à 100 % des travaux de réparation effectués sur Naussac (un premier acompte a été émis en 2005 de 1,1 M€).

L'augmentation des dépenses, qui s'est faite sans augmentation des contributions des collectivités membres par rapport à 2004, est principalement due à l'augmentation des dépenses d'exploitation des ouvrages et notamment aux travaux de réparation de Naussac ainsi qu'au paiement à l'agence de l'eau Loire-Bretagne du solde de la participation de l'Etablissement aux études de l'équipe pluridisciplinaire plan Loire grandeur nature (pour 804.000 €). Elles ont été financées par l'utilisation de crédits de reports.

Les contributions des collectivités membres pour 2005 se sont élevées à 869.000,08 €. Leur répartition par Département et Région membre est jointe en annexe.

Comme les années précédentes, aucun emprunt n'a été contracté par l'Etablissement en 2005.

Le montant du budget primitif de l'Etablissement en 2006 en montants nets est de 28.093.931,64 €, dont 25.843.546,15 € concernent les dépenses relatives aux diverses opérations réalisées ou subventionnées par l'Etablissement.

II-3 - LE PERSONNEL

En raison des missions nouvelles qui lui ont été confiées, l'Etablissement a effectué quatre recrutements en 2005 :

- un ingénieur contractuel basé à Clermont-Ferrand, pour assurer le portage des études et actions du SAGE Allier aval, sous le pilotage de la Commission Locale de l'Eau,
- un ingénieur et un technicien supérieur contractuels, pour préparer la mise en place d'une redevance pour service rendu par l'exploitation de Naussac et Villerest,
- un agent administratif pour renforcer le secrétariat de la direction.

Un apprenti en Master 2 administration publique et territoriale a été également recruté le 1^{er} octobre, pour une durée d'un an.

Durant cette même année, trois ingénieurs ont été nommés ingénieurs stagiaires et ont débuté une formation initiale, suite à leur réussite au concours d'ingénieur territorial externe.

Par ailleurs, un attaché, un ingénieur, un technicien supérieur et un rédacteur étaient déjà engagés dans un processus de formation, suite à leur réussite à un concours de la fonction publique territoriale, portant le nombre total d'agents en formation initiale à sept.

Début 2006, les effectifs des services de l'Etablissement s'élèvent ainsi à 28 agents (dont un fonctionnaire d'Etat détaché), auxquels il convient de rajouter le directeur de cabinet du Président recruté depuis le 1^{er} janvier 2006.

On notera enfin que comme en 2003 et 2004, aucun départ des services de l'Etablissement n'a été enregistré.